



Feuille de route pour la Conférence environnementale 2013

Table ronde Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)



Sommaire

| | Page |
|--|-------------|
| OBJECTIF 1 : L'EEDD DE L'ECOLE PRIMAIRE AU LYCEE | 3 |
| OBJECTIF 2 : L'EEDD POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DANS LA FORMATION DE FORMATEURS | 5 |
| OBJECTIF 3 : L'EEDD A DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS, SUR TOUS LES TERRITOIRES | 6 |
| OBJECTIF 4 : L'EEDD EN TERMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES CITOYENS | 7 |
| 4.A. CITOYENS, CONSOMMATEURS ET GRAND PUBLIC | 7 |
| 4.B. EEDD DANS LES ENTREPRISES ET LES ORGANISATIONS | 8 |



OBJECTIF 1 : L'EEDD DE L'ECOLE PRIMAIRE AU LYCEE

Contexte et enjeux : Des actions d'EEDD existent déjà dans les établissements scolaires. Pour ces derniers, il faut à présent susciter un effet d'entraînement positif afin de pérenniser les actions engagées. Il s'agit aussi de généraliser l'EEDD dans tous les établissements en associant des équipes élargies multi-catégorielles. **Pour bien comprendre la nécessité du développement durable, on soulignera la préservation de la biodiversité et le respect vis-à-vis du vivant.**

Demandes prioritaires de FNE

1.1. Prendre en compte, dans l'ensemble des enseignements transmis aux élèves, les enjeux relatifs à la **conservation de la biodiversité et du vivant**, à **l'épuisement des ressources naturelles**, au lien **santé/environnement**, à la **transition énergétique** et aux **changements climatiques**

1.2. Prévoir une **formation spécifique des enseignants aux principes de protection de la biodiversité** intégrée dans une démarche globale (formation assurée **par les acteurs du territoire**, par exemple au sein des Maisons de l'Environnement)

1.3. Instaurer un **comité d'EEDD** dans tous les établissements scolaires regroupant les élèves, parents, enseignants, personnel administratif, personnel TOS1, etc. et associant collectivités et associations d'EEDD : il aura un rôle d'éco-conseil et d'impulsion des projets d'EEDD en assurant la cohérence des projets engagés et leur valorisation

1.4. Reconnaître et soutenir financièrement les APNE qui s'engagent dans une démarche et une pratique d'EEDD, faciliter leurs interventions et sorties en milieu scolaire

1.5. La mission confiée au Recteur J. Moret pour permettre d'identifier des modalités pour une prise en compte efficace des enjeux de la biodiversité par les enseignements disciplinaires comme par les actions éducatives, **doit aboutir à un cahier de propositions concrètes, qui devra être complété par un comité de suivi (ou observatoire) associatif (ENC)**. Ce travail doit permettre de pérenniser et d'adapter les actions déjà entreprises

1.6. Dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République, prévoir des mesures (dont financements) pour faciliter et développer les **sorties scolaires et classes vertes de proximité**

Demandes complémentaires de FNE

1.7. Introduire des aspects EEDD dans les projets d'établissements en alliant la protection de la biodiversité et les aspects sociaux

1 Techniciens, ouvriers et de service



1.8. Favoriser les aspects d'interdisciplinarité dans les programmes pour établir une cohérence entre les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être dont le développement de l'esprit critique

1.9. Instaurer un temps entièrement consacré à l'EEDD au sein des établissements scolaires (une journée par mois, une semaine par an, etc.)



OBJECTIF 2 : L'EEDD POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DANS LA FORMATION DE FORMATEURS

Contexte et enjeux : La formation pour tous aux enjeux de l'environnement et du développement durable est un levier indispensable pour favoriser la transversalité entre les différentes disciplines et l'appropriation par tous d'une culture commune sur ces enjeux. Elle doit concerner autant les formateurs que les étudiants et les personnes en formation continue, dans tous les domaines et dans tous les niveaux.

Demandes prioritaires de FNE

2.1. Intégrer l'enseignement des sciences de l'écologie (Sciences de la Vie et de la Terre, biologie des milieux et des espèces, compréhension des interdépendances etc.) dans toutes les formations supérieures et les formations de formateurs (logique de construction de l'écocitoyenneté)

2.2. Faire de la future agence de la biodiversité un vecteur fort en faveur de l'éducation à la biodiversité dans l'enseignement supérieur

2.3. Inclure une base commune EEDD dans les formations techniques et insérer des contenus spécifiques sur la **prise en compte de l'environnement appliqué aux métiers** dans toutes les formations initiales et continues

Demandes complémentaires de FNE

2.4. Faire des établissements d'enseignement supérieur des laboratoires et des lieux d'expérimentation de la transition écologique : notamment par le soutien des démarches éco responsables (Campus vert, charte de développement durable, mesures concrètes telles que le développement de repas confectionnés avec des produits bio et/ou locaux dans les restaurants universitaires, etc.) ancrées dans le territoire avec le Projet Educatif Territorial

2.5. Instaurer un comité d'EEDD dans tous les établissements d'enseignement supérieur, regroupant les formateurs, étudiants, etc. et associant collectivités et associations d'EEDD : il aura un rôle d'éco-conseil et d'impulsion des projets d'EEDD



OBJECTIF 3 : L'EEDD A DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS, SUR TOUS LES TERRITOIRES

Contexte et enjeux : Si développer l'EEDD dans l'éducation formelle est essentiel, il faut donner les moyens également à l'EEDD de se répandre dans toutes les sphères de la vie citoyenne (cadre familial, loisirs, activités sportives ou culturelles, etc.). Cela implique de mettre en synergie, sur chaque territoire, toutes les actions EEDD et de favoriser le développement de projets multi-partenariaux d'EEDD.

Demandes prioritaires de FNE

3.1. Faire reconnaître l'intérêt général de l'EEDD par les collectivités territoriales. Renforcer et faciliter l'octroi des moyens nécessaires et les partenariats entre tous les acteurs

3.2. Définir et financer un projet pluriannuel de programme d'EEDD régional, liés aux spécificités et dossiers régionaux, mis en œuvre et suivi par les ERC²

3.3. Intégrer un volet éducatif dans les plans et schémas nationaux et territoriaux de politiques publiques environnementales, qui mette en avant l'aspect primordial de **solidarité et de respect vis-à-vis du vivant** ainsi que la **nécessité de l'immersion sur le terrain.**

3.4. Mettre en place un observatoire ou baromètre ayant pour objectif une connaissance de l'existant du point de vue quantitatif et qualitatif afin d'établir un état des lieux puis d'impulser une dynamique EEDD sur le territoire dans une logique de prospective et d'innovation

Demandes complémentaires de FNE

3.5. Reconnaître et soutenir financièrement les APNE dans leurs missions EEDD. Privilégier leurs interventions en dehors de l'école ou de l'université (événements DD organisés par les collectivités, sorties nature proposées aux habitants, etc.).

3.6. Créer un fond financier géré par l'Etat pour donner des moyens aux réseaux professionnels ou spécialistes d'EEDD et aux initiatives citoyennes

3.7. Créer et publier un répertoire des initiatives articulant l'EEDD et la participation citoyenne

² Espaces Régionaux de Concertation



OBJECTIF 4 : L'EEDD EN TERMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES CITOYENS

Contexte et enjeux : Le citoyen étant aussi un consommateur, il participe activement par ses choix et ses comportements à l'évolution nécessaire de la société dans son ensemble.

Par ailleurs, pour préparer les futurs actifs, nous ne pouvons nous permettre d'attendre le renouvellement des forces de travail. Dès aujourd'hui, les actifs doivent être sensibilisés au sein de leur structure professionnelle.

4.A. CITOYENS, CONSOMMATEURS ET GRAND PUBLIC

Demandes prioritaires de FNE

4.A.1 Mettre en place une **grande campagne nationale de sensibilisation**, en particulier sur les thématiques prioritaires suivantes : biodiversité, épuisement des ressources naturelles (éducation à la sobriété : consommer moins, mieux, autrement) et santé-environnement. Cette campagne devra être conçue niveau national et régional en collaboration entre la future agence de la biodiversité, l'ENC et les ERC. Elle devra être déclinée dans tous les territoires.

4.A.2. Observer, étudier, et établir chaque année un **baromètre des connaissances des citoyens par rapport à l'environnement et au développement durable** (connaissances sur la biodiversité, les enjeux environnementaux, engagements et pratiques). Ceci concerne autant les citoyens que les acteurs professionnels. Les objectifs et méthodes seront construits avec la future agence de la biodiversité et l'ENC.

4.A.3. Généraliser l'affichage environnemental à l'horizon 2016, pour les produits et services à destination des ménages.

Demandes complémentaires de FNE

4.A.4. Faire de la politique de l'eau un événement national de grande ampleur soutenu par l'Etat et mobilisant différents ministres à l'occasion de la révision du SDAGE 2016-2021 : Cette consultation du public est obligatoire (article 14 de la DCE) et représente une opportunité à saisir pour sensibiliser efficacement nos concitoyens à la préservation des ressources en eau et expliquer comment est organisée la politique de l'eau.

4.A.5. Développer des **politiques territoriales d'éco-consommation**, prévoyant la sensibilisation et l'accompagnement du consommateur vers des alternatives et des comportements plus respectueux de l'environnement



4.A.6. Créer un 1% EEDD (à l'image du 1% culturel) et affecter ce fond financier aux actions d'EEDD associatives

4.A.7. Réorienter les fonds mobilisés par des subventions négatives pour l'environnement vers les actions d'EEDD

4.B. EEDD DANS LES ENTREPRISES ET LES ORGANISATIONS

Demandes prioritaires de FNE

4.B.1. Rendre obligatoire dans les rapports RSE une partie dédiée à la **politique menée en matière d'EEDD**

4.B.2. Faciliter l'intervention des APNE dans les milieux professionnels

4.B.3. Le **Droit individuel à la formation (DIF) et les plans d'orientation ou de formation des salariés**, en particulier au sein des collectivités territoriales, **doivent intégrer la dimension EEDD**

4.B.4. Créer une **formation** (de niveau bac +3) à la **médiation, la communication et l'information relatives à la biodiversité**

4.B.5. Organiser une **offre de formation aux enjeux de la biodiversité aux acteurs professionnels de l'aménagement du territoire et aux acteurs socioprofessionnels**

Demandes complémentaires de FNE

4.B.6. Inscrire dans les conventions collectives un **droit du salarié à l'EEDD** et favoriser la participation de salariés à la définition de la politique d'EEDD de la structure professionnelle

4.B.7. **Augmenter les moyens affectés au FDVA³ sur le volet EEDD**, afin de favoriser la formation des APNE

3 Fond pour le développement de la vie associative